

J'attends avec impatience le plaisir de rencontrer les membres de ce nouveau Parlement.

Les ministres ont reçu, en ce début des années 80, le mandat de modifier l'orientation du gouvernement du Canada. Ce changement de cap vise principalement à rehausser les droits et libertés des citoyens canadiens et les perspectives qui s'ouvrent à eux, ainsi qu'à ranimer l'esprit de collaboration et de renouveau, élément essentiel à notre fédération.

[*Texte*]

Le mandat des ministres leur enjoint de mettre à profit les avantages du Canada. En effet, nous avons accès à un marché de masse, à trois vastes océans, voire au monde entier. Chacune de nos régions renferme d'immenses richesses naturelles qui peuvent assurer notre force industrielle pour des années à venir. Certaines identités locales se montrent au grand jour, fières de leur langue, de leurs coutumes et de leur communauté, et témoignent d'une vitalité culturelle unique au monde. Les ministres croient fermement que pour bâtir une nation il faut en respecter tous les éléments. Nous vous demanderons d'étudier des mesures susceptibles de tirer profit de cette riche diversité régionale et culturelle au Canada.

Au cours des quatre derniers mois, mes ministres se sont appliqués à changer le climat qui régnait depuis plusieurs années dans le secteur des relations fédérales-provinciales. Cela a donné lieu à des renversements de situation: une entente vient d'être conclue au sujet des loteries et un accord de principe est intervenu entre le gouvernement fédéral et certaines des provinces côtières au chapitre des ressources minérales sous-marines. Cette évolution est à la base de la philosophie de mon gouvernement. De concert avec nos partenaires provinciaux, nous voulons apporter des solutions pratiques à des problèmes concrets.

Pour que le système fédéral fonctionne, il nous faut absolument changer les attitudes du passé et le gouvernement fédéral doit donner l'exemple. C'est pourquoi mon gouvernement compte tout mettre en œuvre pour instaurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales. Celle-ci sera caractérisée par la consultation et la coopération. Le temps est venu de s'entendre dans ce pays et d'harmoniser nos différences. Ensemble nous devons développer le potentiel du Canada. C'est en bâtissant que nous renouvellerons le fédéralisme canadien. C'est dans cet esprit que mon gouvernement envisage la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui doit se tenir à Ottawa cette année.

[*Traduction*]

Les citoyens et le Parlement ne peuvent exercer de contrôle sur le gouvernement que si l'information est mise à la disposition du public. Vous aurez à approuver un projet de loi sur l'accès à l'information qui repose sur le principe suivant: les renseignements dont dispose l'État doivent pouvoir être communiqués aux citoyens; de plus, les exceptions inévitables à ce principe doivent être restreintes et précises, et les plaintes touchant l'application de ces exceptions doivent être réglées hors du gouvernement.

Vous serez appelés, pour mettre fin aux injustices qui frappent certains de vos concitoyens, à modifier diverses dispositions de la loi sur les Indiens, à étendre à certaines situations écartées actuellement l'admissibilité aux prestations accordées aux conjoints, à modifier des dispositions relatives aux anciens

combattants et à prendre diverses mesures permettant de mieux protéger la vie privée des Canadiens.

Il vous faudra aussi analyser certaines réformes visant à accroître le pouvoir du Parlement. Le comité permanent de la procédure et de l'organisation se verra confier l'étude de propositions destinées à étayer les pouvoirs des comités du Parlement et à augmenter leurs ressources, à donner plus d'importance aux initiatives des députés et à assujettir davantage les ministres à votre contrôle. Il lui sera en outre demandé d'analyser la question de la nomination, en permanence, de l'Orateur de la Chambre des communes.

Vous devrez, pour faire la preuve des aptitudes du Parlement, approuver la création immédiate de quatre comités spéciaux restreints possédant les ressources et les pouvoirs requis pour faire enquête sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides du pays, sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans notre société, sur les politiques à l'égard de la propriété étrangère, y compris les activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et sur les mesures requises pour éviter les dépassements courants des devis touchant les grands projets gouvernementaux. Vous aurez à créer un comité mixte chargé d'analyser la question de l'avenir de l'énergie nucléaire au pays. En outre, les comités permanents du Parlement seront priés d'analyser les politiques culturelle et étrangère du Canada, ainsi que les besoins de ses habitants dans les années 80 au titre du revenu de retraite. Les rapports annuels des sociétés de la Couronne, du commissaire aux langues officielles, du Conseil économique du Canada et d'autres organismes de même nature seront systématiquement déferés aux comités compétents du Parlement.

Pour accroître la responsabilité de la gestion du Parlement, certains membres du Conseil privé, qui ne font pas partie du cabinet et qui seront choisis à la fois au sein du parti gouvernemental et de l'opposition, seront appelés à remplir les fonctions de commissaires à l'économie intérieure.

[*Texte*]

Les ministres croient que le relèvement du niveau de croissance économique, le rétablissement d'un climat de confiance en notre économie et la création d'emplois représentent la tâche la plus importante à entreprendre dans l'immédiat. Si, à l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec de graves problèmes économiques, le gouvernement sait néanmoins que le Canada possède le potentiel économique le plus élevé du globe. Les ministres proposeront donc une stratégie en cinq étapes destinée à actualiser ce potentiel.

En premier lieu, ils réduiront le fardeau que le gouvernement représente pour l'économie en exerçant un meilleur contrôle des dépenses. Le gouvernement est maintenant assujéti à un nouveau système de gestion des dépenses qui limite strictement les dépenses générales, veille à ce que tous les ministres assument une responsabilité totale en matière de restrictions budgétaires et exige que les crédits requis au titre des nouveaux programmes proviennent des économies réalisées dans les programmes en place. Dans ce contexte, vous aurez à vous prononcer sur la création d'un ministère d'Etat au Développement social qui assurera une meilleure coordination des programmes et dépenses dans ce secteur.